

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE3473

présenté par

Mme Le Feur, rapporteure pour avis au nom de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, Mme Lingemann, M. Millienne, M. Cosson, Mme Lasserre, M. Ott et
M. Padey

ARTICLE 2

Après le mot :

« économique »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 5 :

« , numérique et managériale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de permettre aux actifs des secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire de bénéficier aussi d'une formation continue en compétence managériale. Ces compétences sont aujourd'hui essentielle pour la bonne gestion d'une exploitation agricole ; qu'il s'agisse de gestion financière, de calcul du coût de revient, de management, de RH ou de gestion de projet, par exemples.